



1, Place St-Etienne  
31540 NOGARET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 juillet 2020

L'an deux mille vingt le premier juillet à 21h00 heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni.

Présents : Judith ARDON, Jean-Jacques DEGRET, Méline COSTIS, Gérald MAGNIN, Didier FLOUREUX, Francis RAYNAUD

Absent excusé : Francis PUECH

Secrétaire de séance : Méline COSTIS

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations :

##### 1. Vote du budget Primitif

##### DEL 2020-13

présenté par Mme Annie MARTIN, secrétaire de mairie

##### • Investissement

Toutes les opérations de 2019 sont cloturées. Aucune opération programmée pour 2020.

- Solde négatif (dépenses logement communal supérieures à ce qui était prévu)

**Dépenses** : 4996 € + report 3074,09€

**Recettes** : 8070,09 €

FCTVA : 601 € partagés entre investissement et fonctionnement.

Taxe d'aménagement : 1500€ prévus cette année.

##### • Fonctionnement

- **Recettes** : 114 930 € (69 808 € + 45122,98 excédent reporté)

Enedis/ Telecom : 300 €

Eau locataire : 100 €

Impôts et Taxes : 33400€

Taxes foncières et d'habitation : 32000€

FPIC : 1400 €

Avance à l'AFR (travaux) : 600€

Dotations : 26 016 €

Revenus des immeubles : 5760€

Report : 45 122 €

**Dépenses** : 112 635,98 €



Bâtiments publics ; 23 446 €  
Atténuations de Produits : Dépenses Intercommunalité : 9580 €  
Indemnités élus : 16000€  
Autres contributions : RPI et Urbanisme : 23000€

Total de budget équilibré à **123 001,07 €**

### **Dépenses à prévoir sur autre budget ou sur 2021**

Réhabilitation du virage En Croux (buses, couverture enrobée...) :

- demande de subvention à fonds couvert
  - compétence voirie au niveau de l'intercommunalité => voir l'enveloppe prévue, à prévoir
- Curage des fossés à partager avec Montégut-Lauragais : Voir avec l'AFR

Prévoir dans les deux mois à venir réflexion sur budget 2021 : répartition des postes entre les divers conseillers.

### **2. Désignation délégués titulaire et suppléant Syndicat Haute Garonne-Environnement**

**DEL 2020-14**

Titulaire : Méline COSTIS  
Suppléante : Judith ARDON

### **3. Proposition commissaires à la Commission des Impôts : 12 titulaires et 12 suppléants.**

**DEL 2020-15**

### **4. Nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS**

**DEL 2020-16**

Le conseil municipal vote en faveur de désigner 2 personnes

**DEL 2020-17**

1 conseillère municipale élue : Méline COSTIS  
1 personne de la vie civile proposée Delphine VAN DER HAEGEN

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Coordonnées d'alerte transmises à la préfecture**

Mme le Maire : Judith ARDON  
M. le 1er adjoint : Didier FLOUREUX  
M. le deuxième adjoint : Francis RAYNAUD

#### **Collecte coordonnées des élus Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois**



Conformité RGPD pour envoi des documents et convocations à l'ensemble des conseillers en respect de la loi Engagement et Proximité

### **Assurances élus : MMA Assurance au tiers.**

Révision du contrat MMA : couverture étendue des élus pour 50€ annuels supplémentaires. Décision approuvée par le conseil.

Demande de devis à différents assureurs : MMA, MAIF, Groupama etc.

Remise en concurrence du contrat d'assurance de la commune (anniversaire 1<sup>er</sup> janvier - préavis de 2 mois)

Assurance individuelle et protection juridique pour le Maire obligatoire à la charge de l'élu.

### **Communication avec les administrés**

Application Illiwap : informations brèves et possibilité de signalements.

250 € hors-tax. Test cette année avec signalement

Site de la Mairie : 120 € première année, 220 € années suivantes

Décisions validée par le conseil : mise en place des 2 solutions

### **Conseils participatifs :**

Mme le maire soumet au conseil le projet de mettre en place de groupes de travail sur le modèle des commissions associant l'ensemble des habitants aux réflexions engageant l'avenir du village :

- Associer les habitants à la réflexion sur divers projets comme la restauration de l'Eglise, le développement de vie associative, l'aménagement des terrains communaux, le devenir du bâtiment « salle des fêtes », etc.  
Réunions d'information et de recueil des idées, création de « commissions ».
- Ces groupes seraient composés à minima de 2 référents: un conseiller et un habitant de la commune, ainsi que de tout habitant intéressé par le sujet.

Les conseillers municipaux remarquent que ceci mérite avant tout une réflexion plus approfondie.

### **Rencontre de Madame le Maire avec M. HOURQUET, Maire de la commune de REVEL : échange autour de l'InterCo.**

Depuis la loi Engagement et Proximité, le délégué à la Communauté de Communes peut être représenté par un conseiller dans les commissions

Le 23 juillet 2020 est prévue une Présentation de l'InterCo et des commissions à l'ensemble des élus.

Mme le Maire encourage les conseillers à se rendre à cette réunion et à siéger aux commissions.

**Fin de séance : 23h30**